

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 8 JANVIER 1849.

M. ETIENNE PARENT,

LE PRÊTRE, ET LE SPIRITUALISME DANS LEURS RAPPORTS AVEC LA SOCIÉTÉ.

[Nous nous disposions, après une lecture attentive de faire nos remarques sur le travail de M. Etienne Parent. Nous étions même à l'œuvre, et après avoir fait voir quel but M. Parent avait en vue, nous allions entreprendre de montrer comment il s'était acquitté de sa tâche, et quelles doctrines il entendait faire valoir. Mais un Collaborateur, dont nous avons précédemment reçu quelques communications, nous a adressé la première partie de ses réflexions sur le même sujet qui nous occupait dans le moment. Ce travail, nous l'avons soigneusement examiné, et bien qu'il ne soit pas encore terminé, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de mettre, au moins pour le moment, nos propres réflexions de côté, et d'accorder à ce travail la place de nos propres remarques. Nos lecteurs observeront que notre humble Collaborateur semble à la hauteur de sa tâche, et qu'au moins pour cette première partie il répond victorieusement à celui qu'il veut combattre. Nous ne doutons donc pas qu'il ne termine son œuvre aussi bien qu'il la commence; et lui donc maintenant la parole.]

J'ai lu avec un vif intérêt, comme bien d'autres sans doute, la lecture de M. Et. Parent sur le prêtre et le spiritualisme dans leurs rapports avec la société. Le détail d'apprécier cet ouvrage avec la plus stricte impartialité, m'a constamment guidé, ce me semble, dans l'œuvre que j'en ai faite. C'est pourquoi j'éprouve une peine plus grande à déclarer que cette lecture m'a fait éprouver une impression désagréable. J'aurais voulu pouvoir répéter avec le vieil Horace: "Ubi plura nitent, non ego pariter eff.abor moribus." Mais les tâches nombreuses qui s'y font remarquer, ne sont pas de celles que l'on doit pardonner en faveur des beautés. La lecture de M. Parent est brillante, onctueuse, sous plus d'un rapport; je le dis avec l'orgueil que doit éprouver un Canadien, un compatriote de ce missionnaire. Elle est brillante par la force de sa conception; brillante par l'énergie et la beauté des idées, comme par la richesse et la clarté du style. Elle dénote l'homme de talent, l'intelligence cultivée. Je dis plus: elle dénote un désir du bien, que je respecte et auquel je me plains à rendre justice. Mais en même temps, je lis avec toute la hardiesse que je dois puiser dans la doctrine de mes maîtres, que les notions du lecteur sont très-incorrectes sur plusieurs des graves matières auxquelles il se prétend initier ses auditeurs. Il me semble aussi qu'il est regrettable que cette production soit enveloppée d'une atmosphère ténébreuse, comme le chaos au sortir du premier essai de l'action créatrice. L'esprit logique et ami d'un enseignement positif ne saurait être satisfait de ces phrases vaporeuses où l'idée ne se saisit que très-imparfaitement. Quand on vous a fait espérer une brillante réalité, vous n'aimez pas à être la dupe d'un mirage déceptrice. Le style de la poésie va bien chez le poète; mais pour le croyant qui prétend donner de graves enseignements, surtout à une jeunesse enthousiaste et qui s'arrête trop facilement à la beauté des formes, il doit s'enfermer aux règles d'un atticisme plus sévère, et surtout donner à sa pensée la clarté désirée. L'obscurité qui empêche d'apercevoir le but précis du lecteur, n'est pas, au reste, le seul tort que l'on puisse reprocher à M. Et. Parent.

Selon lui, les conversions étonnantes dans lesquelles s'agitent aujourd'hui toutes les sociétés, ne sont que la marche de l'humanité vers la réalisation sociale de l'Évangile. Les peuples ne veulent pas s'asseoir au banquet des Dieux; ils ne veulent que du pain et de la liberté. Sentiment, à leur tour des guides dénués et sans passions. Il leur faut un enseignement religieux qui prononce d'une manière plus vraie que celle de la loi de charité, de liberté, de fraternité contenue dans l'Évangile. C'est parce que certains publicistes voyaient l'enseignement religieux en dehors ou au-dessous des besoins de la société, que ces esprits avides ont rêvé une religion nouvelle, en d'autres mots une nouvelle idée sociale!

Que le monde moral marche vers la perfection par la désorganisation et le désordre, ça peut être; c'est ainsi que le monde physique commence par le chaos. Que les hommes marchent vers la charité et la fraternité en passant presque par l'antropophagie, ça peut être encore; surtout, Dieu veut qu'il en soit ainsi. Que les peuples aient besoin, pour les diriger, d'une puissance morale, au-dessus et en dehors des intérêts et des passions des individus; oh! je le crois sans peine. Mais, que les abus du système simonien et du communisme, et les autres systèmes sortis du cerveau des promoteurs d'un certain progrès humanitaire, doivent leur naissance au vide que la Religion laisse dans l'enseignement social, c'est là un avancé de M. Parent qui ne prouve pas, certes, une haute intelligence des causes de ce pénible travail d'enfanteur religieux, auquel se sont livrés dans notre siècle certains esprits exaltés. Non, M. le lecteur, le saint simonisme et autres absurdités de même espèce, ne provient nullement de ce que vous avancez. Mais ces monstruosités proviennent que l'homme étant un être essentiellement religieux, il ne saurait vivre sans dogmes. Elles proviennent que quand les vraies croyances disparaissent du sein d'une société, les esprits ardents, étouffés sous le poids intolérable du doute ou de l'indifférentisme dont d'autres s'accroissent, se soulèvent avec effort, et se mettent en travail de quelque croyance nouvelle, qui puisse assuoir l'insatiable faim de vérités religieuses, qui les dévore.

Elles proviennent que quand l'esprit humain croit s'abaisser en adorant le vrai Dieu, il faut qu'il s'élevât jusqu'à prostituer son culte à de ridicules fétiches. La Religion divine, chassée de la terre, ne peut être remplacée que par les produits de la raison délirante de quelque Cabot ou de quelque St. Simon. Voilà l'explication de ces religions du progrès écloses de notre temps. Leurs auteurs voulaient des dogmes rénovés, plus en harmonie avec les lumières du siècle. A leur sens, la vérité n'est pas absolue; mais elle est progressive comme l'humanité; elle est constamment en marche vers un état d'épure et de progrès indéfini. Ainsi, les extravagances de ces cerveaux malades, ne viennent nullement de ce que l'enseignement religieux faisait défaut à la société et à l'humanité. Sur ce chapitre, je ne crains pas un démenti.

Mais, je veux être juste; ainsi, je me hâte de protester que je suis loin de croire que M. Parent veuille attaquer le moins du monde le dogme religieux dans le passage sur le

quel je viens de m'arrêter. Tout au contraire il respecte ce dogme, il l'exalte. "L'Évangile, dit-il, suffit à l'humanité. Non seulement celle-ci ne saurait dépasser ses enseignements, mais même elle ne pourra les réaliser parfaitement. Dans ces deux mots qu'il contient: "Notre Père," toutes les chartes, toutes les constitutions, sont renfermées, plus l'esprit de Dieu." Mais, si le monde, ajoute-t-il, n'a que faire de rêver une Religion nouvelle, "il a peut-être lieu d'attendre un sacerdoce rénové, un sacerdoce qui ait une pleine conception de la société nouvelle, et qui sache se placer à sa hauteur et à son niveau." Il est à présumer que ce comblement court et honnête porté à l'adresse du clergé en plein Institut, doit exciter de bruyants applaudissements de la part de beaucoup de jeunes auditeurs, qui croient, eux, mieux comprendre que le sacerdoce les grands problèmes qui s'agitent au sein de nos sociétés actuelles. Comme ils durent prendre en pitié ce sacerdoce miopie, eux qui pénètrent si facilement de leurs regards d'aigles à travers les plus obscures nuages qui enveloppent l'horizon social et politique du monde! Quoiqu'il en soit, il n'est pas moins vrai qu'il était facile à M. le lecteur de dire quelque chose de plus utile à notre jeunesse. Non, le monde ne doit pas attendre une religion nouvelle; l'Évangile suffit à l'humanité. Mais, pour que l'humanité pût savourer les fruits divins dont cette religion est venue implanter les germes, il faudrait des chrétiens rénovés, des chrétiens qui eussent une pleine conception de ses enseignements et qui les missent en pratique. Alors, on ne verrait pas les peuples souvent empirer leur sort, en se jetant dans des entreprises folles, téméraires et toujours funestes, entraînés par des hommes ou avides ou ambitieux, qui savent créer leur déscontentement afin de les exploiter. Alors, on ne verrait pas le levain d'une victoire populaire, de nouveaux tyrans soulèver avec mépris les peuples qu'ils ont abusés, corrompus, déchristianisés. Alors, selon les magnifiques vœux du législateur divin, le commandement serait paternel et l'hérissement serait filiale. Les sociétés, quel qu'en fussent les formes gouvernementales, seraient autant de grandes familles administrées par des chefs bienveillants, dévoués et fraternels. Mais, laissons de côté, pour le moment, ces considérations; et revenant au reproche de M. le lecteur, efforçons-nous d'en comprendre la portée. Quand on parle d'un sacerdoce rénové et placé au niveau des idées nouvelles, on s'adresse sous doute au clergé Canadien. Or, quelle est donc l'idée sociale nouvelle dont notre clergé n'ait pas l'intelligence? Lui reproche-t-on de haïr la liberté du régime constitutionnel, sous lequel nous vivons? Mais, quelle classe de citoyens a appelé par des vœux plus sincères le ministère libéral qui est aujourd'hui au timon des affaires? Quelle classe de citoyens lui prête un appui plus franc et plus désintéressé? Quel projet d'arrangements sociaux ou de législation vraiment libérale l'clergé repousse-t-il? Comment donc mériterait-il le reproche de ne pas comprendre la société où il vit ou d'être au-dessous de son niveau? Faudrait-il que sous un gouvernement constitutionnel il prêchât la république? Veut-on qu'il embouche la trompette pour crier aux oreilles du peuple que "l'insurrection est le plus saint des devoirs"? Quelque soit la-dessus l'avis de M. Et. Parent, il n'en sera pas moins vrai qu'un pareil rôle abaisserait le clergé bien au-dessous du niveau de son sublime et pacifique ministère.

A propos de spiritualisme, M. Parent énonce des principes plus ou moins vrais; il en déduit des conséquences fautes. "L'individualisme ou l'instinct de la vie individuelle pour ne pas cesser d'être légitime et bon, ne doit pas, dit-il, se satisfaire aux dépens de nos semblables, non plus que des individus eux-mêmes, qui ont une mission divine à remplir." Très-bien jusqu'ici. Mais il ne fallait pas ajouter sans restriction aucune; "que quiconque s'affaiblit, fût ce même sous l'inspiration du spiritualisme, commet une action reprochable, tout aussi bien que celui qui parviendrait au même résultat par la casualité." Car les héros du christianisme, ces saints qui ont rendu à l'humanité de si immenses services, méritaient une différence entre la sensibilité qui ne sert qu'à braver, et les pieuses austérités qui s'affaiblissent le corps que pour augmenter l'énergie et la force morale de l'âme. Ces austérités sont même le moyen essentiel que doivent adopter certains individus pour remplir la mission de dévouement et de sacrifice à laquelle Dieu les appelle.

Dieu ne nous appelle, continue M. Parent, qu'à un genre de dévouement et de sacrifice utile à nos semblables. Voilà pourquoi, "dans le siècle où nous sommes de moins, il ne comprendrait pas, dit-il, l'existence de communautés d'hommes s'isolant à la vie purement contemplative sous le cilice et le jeûne." Le cilice et le jeûne ne sont pas du goût de M. Parent; à son sens, Dieu n'a pas créé les jouissances terrestres, pour que nous n'en usions pas. La contemplation ne paraît pas être, non plus, une de ses appétences favorites. Je n'ai pas l'intention de le donner pour ce petit péché. Mais aussi je ne puis être blâmable si je défends des institutions ecclésiastiques sous l'inspiration du plus pur esprit catholique; et les lettres avouent que la réplique a ici pour le moins autant d'appui que l'auteur.

Je ne suis pas surpris que M. Parent ne conçoive pas l'appui de l'existence de la vie contemplative. Beaucoup d'autres comme lui ont trouvé à cet égard que leur clairvoyance pouvait être en défaut. Pour comprendre la raison des institutions de l'Église, il faut sortir de l'atmosphère purement matériel, et se placer au point de vue beaucoup plus élevé de la religion religieuse. J'invente notre lecteur à prendre son essor vers cette sphère; et là, à prêter un peu l'oreille à mon apologie. Puisqu'il entrerait dans les vues de son divin fondateur que l'Église fût constamment attaquée sur la terre, il devait la pourvoir de moyens convenables de défense. Voilà pourquoi il lui a donné le sacerdoce, les saints et les ordres religieux. Les ordres religieux ont donc une mission providentielle, relative à l'Église, et par suite, à la société. Les ordres savants sont chargés de combattre l'erreur; les ordres inférieurs de soulager les misères humaines; les ordres contemplatifs sont pour donner le bon exemple, pour prier, et neutraliser ainsi l'épouvantable force délétrée des scandales et de la corruption des mœurs. "Les ordres contemplatifs, dit un écrivain religieux, sont comme autant de Moïses envoyés loin du combat pour obtenir à l'Église le triomphe de ses ennemis. Ce sont des victimes pures chargées de servir de contrepois aux iniquités du monde." Le grand Origène, parlant des premiers ordres religieux, dit "qu'ils sont attachés uniquement au service de Dieu, dégagés des affaires temporelles, chargés de combattre pour les faibles, par la prière, le jeûne, la justice, la piété, la douceur, la chasteté, et par toutes les vertus, en sorte que les fidèles même profitent de leurs travaux." Je n'ai pas besoin de dire que cette mission des ordres contemplatifs se rattache aux fondements mêmes du christianisme, à ce dogme capital, "la réversibilité des mérites." Les crimes des méchants attirent sur la société des châtimens. Le premier de tous les coupables, depuis six mille ans, fait pleurer les maux sur sa race toute entière. De même les vertus des justes attirent les bénédictions du Ciel. Voyez

pour preuve Moïse priant sur la montagne. Il ne combat pas au milieu de ses frères, mais il combat pour eux, et fixe la victoire sous leurs drapeaux. Voyez Salomon menacé d'une épouvantable destruction; dix justes, s'ils s'y fussent trouvés, l'auraient préservée de sa ruine. Écoutez Dieu lui-même parlant à Jérémie: "Va, prophète, dit-il, parcours toutes les rues de Jérusalem, regarde, considère, et cherche dans toutes ses places; si tu trouves un homme juste, je pardonnerai à la ville." (Jérém. V. 1.) Vous le voyez, lecteurs, il est possible de rendre à la société d'éminents services temporels, lors même qu'on se tient loin de l'arène où s'engagent les luttes acharnées des passions humaines et les conflits des intérêts matériels. Mais voilà ce qui échappe au coup d'œil de M. Parent. Il n'a pas vu que, même du fond de leur cellule et dans le silence de leur oratoire, certains individus appelés de Dieu à ce genre de vie peuvent contribuer, pour leur part, au bonheur de leurs frères. La société n'a pas seulement besoin de pain et de liberté. Elle a besoin de l'esprit de Dieu, et par conséquent de prières. Les constitutions des ordres contemplatifs de ce genre ont, leur mission de prier pour la société, de s'élancer dans ses intérêts, au combat singulier du désert, comme on disait autrefois dans un langage profondément philosophique. Notre siècle a beau se croire sage; elles étaient donc aussi sages que nous ses sociétés d'autrefois, qui élevaient dans leur sein les monastères des ordres contemplatifs, comme autant de puis-sants paratonnerres, destinés à arrêter les redoutables effets de la foudre vengeresse. Notre siècle aurait beau les blâmer, ils n'en sont pas moins admirables à l'égal de Décius et des Cécrops, ces hommes généreux qui se précipitent dans le cloître pour y mourir à la vie des sens, et contribuer par leur dévouement et leur immolation à prolonger la vie au corps social dont ils sont les membres. Puis, n'est-il pas encore une autre existence de la vie du cloître? Cette vie n'est-elle pas un besoin pour certaines natures, malgré la force issue que la société offre aujourd'hui à la vitalité surabondante des âmes trop ardentes? Oui, M. Parent; les besoins de notre société sont, sous ce rapport, les mêmes qu'autrefois. Je vous résumerai ce que M. Martin Do-y écrivait, en 1842, au trébuchement célèbre M. Isambert: "Il n'est pas donné à tous d'entrer dans le grand combat social; il est des âmes qui ne s'y sentent pas de vocation, des esprits qui y repoussent, des natures à qui les frotements du monde font mal ou font peur. Il en est qui trouvent les places prises; il en est dont l'organisation est si délicate, qu'ils n'y trouvent pas d'écho." (I continuer.)

DÉTAILS DE NOUVELLES PAR L'EUROPA.

En France, le résultat connu de l'élection était encore plus favorable à Napoléon que nous ne le disions dans notre dernière feuille: car il obtint par son 2,294,000 voix, il en avait obtenu 1,780,000, tandis que Cavaignac n'en avait reçu que 596,000. Napoléon eut ainsi à Napoléon une majorité de plus de 1,200,000 voix. Une majorité aussi forte avait causé le plus grand étonnement et les plus grandes émotions dans l'assemblée nationale. On craignait en effet que, dans un pareil entraînement, le peuple ne se laissât porter à crier: "Vive l'empereur," et dès lors il faudrait dire adieu à la république. — Les votes, recueillis à Paris, ont été de 13,000 socialistes; on paraît content de ce résultat, qui montre la faiblesse numérique de ce parti extrême. Un journal rapporte que Cavaignac a reçu les suffrages de tous ceux qui veulent sincèrement la république et le retour au bon ordre; Louis-Napoléon serait supporté par les légitimistes, impériaux, ordonnistes et tous ceux qui ne veulent pas du gouvernement actuel. — On accusait Cavaignac d'avoir manifesté l'intention de demander à l'Assemblée nationale de voter des pensions à Fieschi, Chauveau, la sœur de Lecompte, Coffinier, Bergeron, etc., dont quelques-uns étaient des misérables qui ont en différents temps voulu assassiner Louis-Philippe ou ont commis d'autres crimes de cette sorte; cela avait produit un bien mauvais effet par la cause du général. — Louis-Lucien Bonaparte est élu député en Corse. — M. de Coreille, envoyé d'urgence par le général auprès du Pape, en apprenant la fuite de S. S., est parti pour Gaëta et Naples. Les troupes françaises n'ont pas quitté Marselles, vu que le Pape se trouve maintenant libre, quoique fugitif. — M. Maret est réélu président de l'Assemblée nationale. — Le commerce souffrait encore beaucoup.

A Rome, le duc d'Avoyers (consul français) avait dû établir son domicile au Quirinal, pour protéger le Pape du drapeau français. Les affaires se faisaient au nom du Pape, qui n'y prenait et ne voulait y prendre aucune part, dans son état actuel. C'est comme on le sait, le 29 novembre, que Pie IX a quitté Rome. Aussitôt que le ministère en eut connaissance, il en fut terrifié, et de pèche, dieu, et dragons pour ramener le Souverain Pontife. Mais Sa Sainteté était rendue à Gaëta, où le roi de Naples lui envoya une garde d'honneur de deux régiments, et se ren dit bientôt lui-même avec la reine, les princesses et les ambassadeurs Romain et Bavarais à Naples. Le corps diplomatique avait quitté Rome et était allé à Gaëta auprès du Souverain Pontife. — Les journaux anglais sont fort scandalisés ainsi que les roges de l'Italie, de ce que Pie IX se réfugié auprès du roi de Naples, à qui on reproche avec raison le bombardement de Messine et que l'on nomme l'assassin des frères Bandiera. Mais Pie IX pouvait-il choisir? Et d'ailleurs, si Sa Sainteté ne se trouvait pas libre dans les États Napolitains, ne pourrait-elle pas s'embarquer et ne s'embarquerait-elle pas immédiatement à bord de quelque vaisseau français ou anglais? Nous craignons que, dans ces hauts cris de plusieurs journaux anglais, il ne se trouve quelque désir de faire écho aux turbulents de Rome, et d'engager indirectement la population ou canaille de cette ville à se porter à de nouveaux excès d'autorité, et à consommer envers Pie IX leur ingratitude, en le déposant, et à se constituer en république sous la présidence du prince de Canino (ce dont il était un peu question). — Les journaux anglais disent qu'aussitôt que la fuite du Pape fut connue, le ministère publia la proclamation suivante: "Romaines, le Pontife a quitté Rome. Il n'en est nommé immédiatement une commission, qui sera en permanence, et qui punira quiconque osera violer l'ordre public ou s'attaquer à la vie des citoyens. La garde civique se tiendra sous les armes, prête à donner son concours à l'autorité, s'il y a lieu. Le ministère, d'accord avec la chambre des représentants et le Sénat, adoptera telles autres mesures qu'exigeront les circonstances." — Ils ajoutent que le Pape a adressé la lettre suivante au marquis Giremo Sacchetti: "Nous nous confions dans votre prudence pour annoncer au ministre Galletti notre départ, et que nous l'autorisons à protéger les palais, mais beaucoup plus les personnes qu'ils contiennent, et qui ne connaissent nullement la révolution que nous avons prise." — Les mêmes journaux nous apprennent que le Temps de Naples contient la lettre suivante du Pape au cardinal Patrizi: "Les pé-

chés, les blasphèmes, les actes sacrilèges de toutes sortes et le mépris des choses les plus saintes, dont nous sommes témoins, nous forcent à avoir recours à la divine miséricorde. Ordonnez qu'il soit fait des prières pour nous, pauvres pélerins, qui devenons maintenant un sujet de dispute. A cette fin, nous vous donnons tous pouvoirs. Recevez de nous notre bénédiction apostolique, que nous vous donnons, les yeux baignés de larmes." — L'apostrophe suivante, avait été affichée à Rome:

PIE IX AU PEUPLE ROMAIN.

Les outrages commis ces jours derniers contre notre personne, et l'intention ouvertement avouée de les continuer, nous ont forcés à nous séparer temporairement de nos enfants et de nos petits-enfants, que nous aimons et aimons toujours. Les raisons, qui nous ont porté à faire cette importante démarche, ont été dans la nécessité pour nous de jouir d'une vraie liberté dans l'exercice des devoirs sacrés du Saint-Siège, vu que, dans les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons malheureusement placé, le monde catholique pouvait raisonnablement douter de la liberté de cet exercice. Les actes de violence, dont nous nous plaignons, ne peuvent être attribués qu'aux intrigues que l'on a fait jouer, et aux mesures qui ont été adoptées par une classe d'hommes dégradés à la face de l'Europe et du monde. Ceci est d'autant plus évident, que déjà la colère du Tout-Puissant est tombée sur les révoltés, et que, tôt ou tard elle appellera sur eux le châtiment qui est prescrit contre eux par son Église. Nous reconnaissons humblement, dans l'ingratitude de ces enfants égarés, l'imitation du Tout-Puissant, qui permet leurs infortunes, comme une expiation de nos péchés, et de ceux de notre peuple. Mais encore nous ne pouvons nous empêcher de protester contre leurs actes. Cette protestation, nous la faisons avec confiance, parce que tous les précédés, résu-tés de tels actes de violence, sont dénués d'efficacité et de légalité.

Afin que la ville de Rome et nos États ne soient pas privés d'un exécutif légal, nous avons nommé une commission gouvernementale. En confiant à cette commission gouvernementale la direction temporaire des affaires publiques, nous recommandons à nos enfants et à la conservation du bon ordre. Enfin, nous désirons et commandons que des prières journalières et ferventes soient faites pour la sûreté de notre personne.

Aussitôt cette proclamation publiée et connue, les députés s'assemblèrent. Les personnes, nommées par le Pape pour former la commission gouvernementale, s'entendirent aisément pour refuser cet honneur. Le prince Sciarra et le prince Barberini eurent peur et s'enfuyèrent de Rome. Cavaignac refusa aussi d'accepter, et un autre (Giacchi?) parti pour Bologne. Enfin parut la proclamation suivante de la chambre des représentants: "Un papier qu'on dit porter le signature du Pape, daté de Gaëta, annulerait les actes de nos ministres, et créerait une commission d'état, dont les membres n'ont pas plutôt connu leur nomination qu'ils se sont retirés dans la campagne. Nous représentons pour protéger le droit constitutionnel et l'indépendance des ministres, se sont assemblés et ont arrêté: 1° La chambre des députés ne reconnaît aucune autorité officielle dans le papier venu de Gaëta et en opposition à tous les usages constitutionnels, auxquels le Souverain est sujet aussi bien que son peuple; et nous déclarons que le ministère actuel continuera, jusqu'à nouvel ordre, à administrer les affaires du pays; 2° Une députation de cette chambre se rendra auprès du Souverain pour l'engager à revenir; 3° La chambre haute est invitée à se joindre à la députation; 4° Les gardes nationales dans tout le pays se sont appelées à se rallier autour de leurs drapeaux et à maintenir la paix." — Le professeur Fieschi a fait motion au serai de nommer un gouvernement provisoire, vu l'absence du Souverain; sa motion a été perdue. Aux dernières dates, il ne restait plus que six cardinaux à Rome. Des lettres de Bologne en date du 28 novembre annoncent que le Cardinal-Fieschi a publié une proclamation, informant le peuple de la fuite du Pape, et portant qu'il avait jugé à propos d'associer un gouvernement de la province le général Zucchi et le sénateur Zucchi. — M. Tempé, Français anglais près la cour de Naples, était arrivé à Rome le 22 novembre. Il avait annoncé qu'il portait l'ultimatum de l'Angleterre et de la France relativement à la Sicile. Cet ultimatum porte que la Sicile aura une administration séparée, une constitution, une armée, une marine; la couronne de Sicile sera mise à celle de Naples. — Un journal de Modène du 27 novembre dit qu'il s'y fit un grand mouvement de troupes napoléoniennes. On parlait, selon ce journal, d'une invasion de Bologne, on n'y croyait pas. Mais il est certain que le commissaire du Paracé autrichienne a reçu ordre d'être prêt à fournir trois ou quatre régiments. On rapportait que quelques mille Croates devaient marcher sur Massa et Carrara.

En Autriche, le nouvel empereur promet à ses peuples une constitution conforme à l'esprit du temps. Il est âgé de 19 ans. — Les exécutions politiques continuent. — En Prusse, le roi a discuté la constitution, et octroyé une constitution à son peuple. Par cette constitution, la liberté de presse est garantie; le domicile est inviolable, la peine de mort et le confisquant ont été abolies; la liberté des cultes est assurée, le droit d'éducation pour le peuple est garanti, tout Prussien a le droit d'exprimer librement ses opinions politiques, la liberté absolue de la presse est accordée, le droit de s'assembler dans des réunions particulières est garanti, l'Assemblée en plein air ne pourra avoir lieu que d'après la permission de la police, le secret de la poste est inviolable, divers privilèges féodaux sont abolis, le roi n'est pas responsable, les ministres sont responsables, il y aura deux chambres, l'une de 180 membres qui seront élus par le cercle provincial et les représentants de districts, l'autre de 350 membres élus indirectement par le suffrage universel (et directement par des électeurs choisis par le suffrage général); les deux assemblées doivent se soumettre à l'élection tous les six ans; les élus n'ont pas besoin de qualifications pécuniaires. — Une grande partie du peuple paraît contente des institutions promises.

En Sicile, on s'attendait à un nouveau soulèvement; le roi de Naples se préparait à le réprimer fermement. — En Pologne, on disait que le pays redevenait royaume sous le duc de Saxe-Weimburg.

Dans l'Inde, il se faisait de grandes préparations militaires pour soumettre et réduire les Sikhs.

Une dépêche télégraphique, mise à bord de l'Europa au moment du départ, dit que le traité de réciprocité postale venait d'être signé par l'agent du gouvernement anglais et par celui du gouvernement américain. La dépêche ajoute qu'en France le nombre des votes connus était comme suit: Louis-Napoléon, 2,300,000; Cavaignac, 620,000. On allait jusqu'à rapporter que le bruit courant à Paris était que Louis Napoléon avait reçu 4,000,000 de voix, et que Cavaignac n'en avait reçu que 900,000.